DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022 À 16 H 00

Rapport N° 28

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES ANIMATIONS COMMERCIALES 2022

Aujourd'hui L'an deux mille vingt deux, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 8 décembre 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Marion BARRAUD, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jérôme GODARD pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Odile VIGNAL pouvoir à Anne-Laure STANISLAS, Charles-André DUBREUIL pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Sylviane TARDIEU pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Anna AUBOIS pouvoir à Lucas PEYRE, Géraldine BASTIEN pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Diego LANDIVAR pouvoir à Alparslan COSKUN, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Cécile LAPORTE

Conseiller(e)s excusé(e)s :

Marianne MAXIMI

Nicaise JOSEPH arrive après le vote de la question n°1.
Diego LANDIVAR arrive avant la fin du débat de la question n°2.
Sylviane TARDIEU quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 et donne pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES.
Wendy LAFAYE quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°4 et n°5 sans laisser de pouvoir et revient pendant la présentation du diaporama commun aux questions n°7 et n°8.
Diego LANDIVAR quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°7 et donne pouvoir à Alparslan COSKUN (fin du pouvoir donné par Marianne MAXIMI).
Jérôme GODARD quitte la séance pendant la présentation du diaporama de la question n°8 et donne pouvoir à Manuela FERREIRA DE SOUSA.
Charles-André DUBREUIL quitte la séance pendant le débat commun aux questions n°7 et n°8 et donne pouvoir à Jérôme AUSLENDER.
Cécile LAPORTE quitte la séance avant le vote du premier vœu (fin du pouvoir donné par Catherine PINET-TALLON).

Rapport N° 28

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES ANIMATIONS COMMERCIALES 2022

Plusieurs organismes ont sollicité le soutien de la Ville pour l'organisation de divers animations commerciales.

1. Comité de quartier Saint-Jacques

a. Présentation

Le comité de quartier Saint-Jacques (association loi 1901) a pour but de contribuer à l'amélioration du cadre de vie des habitants du quartier.
A ce titre, l'association organise une nouvelle édition de son animation « Noël à Saint-Jacques ». L'objectif de l'opération est d'animer et dynamiser les secteurs commerciaux de Saint-Jacques durant les fêtes de fin d'année. Des sapins seront distribués aux commerçants et un spectacle de cirque sera organisé à l'attention des enfants.

b. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de Noël à Saint-Jacques est évalué à 3 580 € TTC réparti de la manière suivante :

- Achats : 715 €
- Autres services : 1 221 €
- Personnel et autres charges de gestion courante : 1 600 €

Le Comité de quartier Saint-Jacques sollicite une subvention auprès de la Ville à hauteur de 800 €.
En complément, l'organisateur sollicite auprès de la Ville la mise à disposition de la Maison de Quartier Saint-Jacques, ainsi que la fourniture de praticables par le Service Logistique de la Ville.

Compte-tenu de l'intérêt de cette manifestation, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 800 €.

2. Commerces et Services à Montferrand

a. Présentation

L'association de commerçants Commerces et services à Montferrand (association loi 1901), à pour objectif d'animer le secteur commercial du centre historique de Montferrand.
A ce titre, l'association a organisé du 23 novembre au 3 décembre 2022 son traditionnel « Noël à Montferrand », cette animation visant à soutenir et développer le tissu économique du quartier, en collaborant avec les autres associations du quartier, au travers de plusieurs temps forts.

- du mercredi 23 novembre au vendredi 2 décembre : distribution de petits cadeaux aux usagers par les commerçants du quartier
- samedi 3 décembre au matin : célébrations des 9 ans des « samedis du terroir », le marché de producteurs, avec :

- l'organisation d'un marché Place de la Fontaine et Rue Jules Guesde avec dégustation de soupes et de jus de pommes préparés par les producteurs

- la présence du Père Noël et de la Mère Noël dans un espace aménagé abrité qui offre des gourmandises aux enfants
- trois stands supplémentaires seront installés Place de La Fontaine ou Rue Jules Guesde (les amis de l'Accordéon qui animeront la matinée, jeux ludiques pour enfants et adultes, l'Association Puy Confit pour la mise en valeur de l'angélique Montferrandaise).

b. Budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de Noël à Montferrand est évalué à 4 500 € TTC réparti de la manière suivante :

- Animations: 2 900 €
- Frais techniques: 100 €
- Communication: 1 050 €
- Personnel et autres charges de gestion courante: 450 €

L'association Commerces et services à Montferrand sollicite une subvention auprès de la Ville à hauteur de 1 300 €. Elle a également déposé une demande de subvention auprès du Conseil départemental à hauteur de 800 €.
En complément, l'organisateur a sollicité auprès de la Ville la mise à disposition de la salle des mariages de la Mairie de Montferrand.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention de 800 € au comité de quartier Saint-Jacques
- d'attribuer une subvention de 1 125 € à l'association Commerces et services à Montferrand
- d'autoriser le versement de ces subventions aux organismes concernés

Les crédits sont disponibles au budget 2022.

TOTAL VOTANTS :	53	=	45 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	1 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	53	=	**Pour : 53**	+	**Contre : 0**		
Abstention :	0						

Ne prend pas part au vote de la question n°28 : Stanislas RENIE

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint délégué

Didier MULLER